

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 10/06/1940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juin 1940

Numéro JO
n° 523 du 30/06/1940

TEXTE INTÉGRAL

Sont affectés au Bureau central des douanes de Djibouti, à compter de la date de signature de la présente décision, les agents désignés ci-après, en service au bureau des douanes d'Ali-Sabieh : M. le contrôleur de 1re classe Dubet (Paul).